

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 27 (1981)

Heft: 1

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'actualité politique helvétique

par René Bovey

L'année 1980 restera dans l'histoire de la Suisse contemporaine comme une année de disette — voire de misère — financière. Ce pays est, dit-on, un des plus riches du monde. Ses habitants vivent dans l'ensemble largement, y compris les étrangers qui y résident ou y travaillent. Ils paient, il est vrai, de lourds impôts directs, plus lourds à supporter que les impôts indirects dont vivent presque exclusivement les pays avoisinants, notamment la France et l'Italie. La Suisse a traversé, depuis plus de vingt ans, une longue période de prospérité, et l'on a même pu parler de surchauffe. Puis est intervenue, depuis 1974 à peu près, une période de récession et de crise mais l'économie ne s'en est, en définitive, pas mal sortie. Les affaires « repiquent » et le franc continue à se bien porter, même un peu trop bien, au dire des spécialistes. Comment, dans cette occurrence, aller de l'avant avec une certaine sûreté ?

Les votes de fin novembre

Malgré la technicité des sujets soumis au vote du peuple et des cantons, le 30 novembre dernier, le souverain a senti qu'il fallait réagir contre la déliquescence des finances fédérales.

Deux des objets exigeaient une discipline civique rigoureuse pour donner une réponse tenant compte des intérêts supérieurs du pays tout entier, et non de celui, plus étroit et plus égoïste, des cantons. Pour parler familièrement, disons que la Confédération est dans la « dèche » ; les économistes diront dans les chiffres rouges, très gravement dans les chiffres rouges : la dette publique atteindra, voire dépassera les 20 milliards de francs. Le service de cette dette exige une dépense journalière de près de 3 millions, dimanches, jours fériés, fêtes carillonées compris. Continuer sur cette voie, c'était courir à l'abîme. Peuple et canton ont mis le holà à cette frénésie dépendante.

Non pas à l'unanimité, hélas ! Les Romands ont fait bande à part. Ils ont préféré garder

par devers eux les miettes savoureuses tombant de la table fédérale, en particulier les ris-tournes reçues de la perception d'un droit de timbre et leur part au bénéfice de la Régie fédérale des Alcools, exception faite pour le 10 % de la somme globale destinée à la lutte contre l'alcoolisme.

On me permettra de dire que je n'approuve pas cette conception du fédéralisme. Un fédéralisme bien compris et équilibré ne peut être que coopératif. Il ne consiste pas seulement à recevoir, mais parfois à donner, aussi pénible que puisse être l'opération.

Les cantons se rendent-ils suffisamment compte qu'ils bradent leur droit d'aïnesse en se présentant le plus souvent en mendiant devant la Confédération ? De nombreux milieux économiques les imitent en quémandant des subventions dont ils pourraient souvent se passer, en vivant dans une certaine mesure aux crochets de la Confédération. Ce dernier dimanche de novembre, on leur demandait de renoncer à percevoir quelques dizaines de millions dont la caisse fédérale aura largement l'emploi. La très grande majorité des cantons et de la population a compris qu'un renoncement s'imposait cette fois.

Est-ce à dire que les Romands sont de mauvais Suisses et des égoïstes tenaces et têtus et que, une fois encore, un fossé s'est creusé le long de la Sarine ? Il serait téméraire de l'affirmer. Néanmoins, le moment semble venu de renoncer à des priviléges désuets, à encaisser sans contrepartie, à jouer indéfiniment la partie prenante.

Allons, Romands mes frères, admettez qu'il faut parfois savoir renoncer à quelques avantages pour la sauvegarde du bien commun des Confédérés. Aucun canton ne mourra des suites de l'opération du 30 novembre 1980.

Vers une période difficile

Les signes annonciateurs d'un changement du climat conjoncturel de la Suisse, jusqu'ici très favorable, notamment par rapport à la situation internationale, semblent se multiplier.

Les facteurs de reprise s'essoufflent et les pronostics d'avenir, ici où là, sont empreints de réserve.

En ce qui concerne la balance du commerce extérieur, les taux de croissance diminuent tant au chapitre des exportations qu'au chapitre des importations. Certes, la consommation intérieure continue d'augmenter, mais les intentions d'achats de biens de consommation durables semblent en recul.

De même, la propension aux investissements industriels tend à faiblir. Quant à la construction, elle a encore, de manière générale, le vent en poupe, mais dans ce domaine, des symptômes de ralentissement d'origine financière pourraient également se faire jour à plus ou moins brève échéance.

Ce changement de climat conjoncturel est lié au ralentissement de l'économie mondiale et de ses perspectives d'avenir.

On observe bien quelques signes de redressement conjoncturel aux Etats-Unis, mais dans le contexte d'un taux d'inflation si élevé qu'il ne faut guère s'attendre à une reprise rapide et décisive dans ce pays.

Pour leur part, les pays européens se rapprochent, à quelques nuances près, d'un taux de croissance nul.

A cela s'ajoutent des attitudes protectionnistes de la part des Etats-Unis et de la Communauté européenne qui, si elles devaient se concrétiser, perturberaient le commerce mondial et partant l'économie helvétique.

La politique conjoncturelle tient compte à juste titre de cet ensemble de facteurs. Toutefois, elle ne doit pas non plus, par une éventuelle politique de relance, mettre en danger la baisse (visée et escomptée) du renchérissement.

Car le problème de la hausse des coûts et surtout des salaires n'est pas encore résolu dans l'ensemble de l'économie. Il exige donc qu'on fasse preuve de prudence et du sens des responsabilités à tous les niveaux tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

D'autant plus que la plupart des pronostics pour 1981 établis jusqu'ici recourent l'opinion du conseiller fédéral Honegger selon laquelle « cette année ne sera pas aussi bonne que 1980 ».

Un Fribourgeois premier citoyen du pays

Le Conseil national vient de se donner un nouveau président — pour la durée d'une année — en la personne du démocrate-chrétien fribourgeois Laurent Butty, conseiller national depuis 1971. Né à Fribourg en 1925, marié et père de deux enfants, le nouveau président du Conseil national est avocat de formation.

Conscient des problèmes généraux de notre temps, Laurent Butty est vice-président international de Pax Romana (Mouvement International des Intellectuels et Etudiants Catholiques). Il a déposé plusieurs interventions concernant le respect des Droits de l'Homme (Droit à la vie, Acte final d'Helsinki, réfugiés, etc.).

Il s'est signalé par le dépôt de motions et postulats touchant aux disparités économiques régionales, à la politique familiale, aux équipements régionaux (concentrations économiques, assurance-maternité, chemins de fer à voie étroite, installations de sport, etc.).

Il a également déposé une initiative tendant à une harmonisation réelle des impôts et à une péréquation intercantionale authentique.

Dans l'allocution qu'il a prononcée suite à son élection, le nouveau Président du Conseil national a évoqué les rapports pas toujours faciles entre le parlementaire et ses électeurs : « Nous sommes pour ainsi dire coincés entre le Gouvernement et le Peuple ». En effet, poursuivit-il, combien de fois n'entend-on pas dire : « Ils font quand même ce qu'ils veulent ». Et Laurent Butty se poser la question : « De qui parle-t-on alors ? Est-ce de nous parlementaires ? Est-ce de l'administration ? ». Cela étant, Laurent Butty est convaincu, que le Parlement suisse assume fondamentalement bien sa tâche.

D'ailleurs constate-t-il « la bonne volonté et l'intérêt général prévalent dans les solutions que nous adoptons ». Pour notre « Premier citoyen », il faudra veiller à ce que les compétences du Parlement ne s'effritent pas au profit des autres sources de puissance que sont le Conseil fédéral, son administration, les organes directeurs des partis politiques, les groupements de défense d'intérêts collectifs et, pourquoi ne pas le dire, les experts. Cela ne tient qu'à nous, conclut le nouveau président.

Tant de choses ne tiennent qu'à nous, en définitive ! Il nous appartient notamment de faire en sorte de travailler à la « crédibilité » de la Suisse sur le plan international, et spécialement militaire. Il nous appartient de maintenir la paix politique confédérale et

sociale ; et de nous souvenir aussi du conseil de Nicolas de Flüe de ne point nous mêler aux querelles des Grands. Ce sont là mes vœux pour l'an qui s'ouvre.

René Bovey

Nouveau Président de la Confédération

Kurt Furgler, fils d'un négociant en textiles qui devint, par la suite, administrateur d'assurance, est né le 24 juin 1924 à Saint-Gall. Il est originaire de Valens Pfaefers dans le canton de Saint-Gall. Il a fait ses classes primaires et gymnaiales dans sa ville natale. Il a ensuite étudié le droit aux universités de Fribourg, Zurich et Genève. Il a obtenu le grade de docteur en 1948. En 1950, il a ouvert une étude d'avocat à Saint-Gall.

Kurt Furgler a commencé très tôt sa carrière politique. Il a d'abord été secrétaire du parti Démocrate-Chrétien de son canton. Après l'élection au Conseil fédéral de Thomas Holenstein, en 1954, il lui a succédé au Conseil national alors qu'il était âgé de 30 ans seulement. Il était à ce moment-là le plus jeune député de la Chambre du peuple. De 1963 à 1971, il a présidé le groupe parlementaire P.D.C. de l'Assemblée fédérale. Durant les dix-sept années passées au Conseil national, il a été à la tête de nombreuses commissions, et notamment, dans les années 60, de la commission Militaire. En tant que Président de la commission d'Enquête parlementaire, il a contribué à éclaircir l'affaire des « mirages » et à dénouer la crise interne que celle-ci avait suscitée.

Elu au Conseil fédéral le 8 décembre 1971, Kurt Furgler a repris des mains de M. Ludwig von Moos le département fédéral de Justice et Police. Il s'y est engagé à fond pour la réalisation de la révision totale de la Constitution et pour un aménagement du territoire.

Parmi les autres tâches auxquelles il s'est attaché, mentionnons le développement de la division juridique de son Département, la poursuite de la révision du droit de la famille, la réforme du code pénal, la refonte de notre politique des étrangers, des droits du citoyen et de l'asile. En sa qualité de président de la délégation du Conseil fédéral pour le Jura, il a contribué à la création du nouveau canton.

Sur le plan international, notre ministre de la Justice s'est occupé de l'harmonisation du droit, de l'amélioration du droit humanitaire et du droit des gens et de la coopération internationale en matière d'aménagement du territoire.

Kurt Furgler, qui habite Muri près de Berne, est marié et père de six enfants. Ancien joueur de handball au club Saint Othmar à Saint-Gall, il consacre une partie de ses loisirs au sport. Au service militaire il commandait, avant son entrée au Gouvernement, une brigade.

(A.T.S.)

Chers abonnés,

Une fois de plus nous voici en début d'année. Pour nous éviter de vous écrire personnellement en vous priant de bien vouloir régler votre abonnement 1981 — ce qui nous coûte fort cher, tout comme l'encart d'une formule de C.C.P. — nous vous demandons de bien vouloir le faire spontanément. Malheureusement, comme tous les autres journaux, nous nous trouvons devant l'inévitable obligation de porter le prix de l'abonnement du M.S. à F. 70.— (ab. de soutien à partir de F. 75.— par C.C.P. 12 273 27 Paris ou par chèque bancaire à notre nouvelle adresse :

11, rue Paul-Louis Courier, 75007 Paris, (Métro Bac).

Onze numéros par an. En effet, les 10 % d'augmentation appliqués l'an dernier ont été largement dépassés par les frais d'imprimerie, de poste et pour 1981, nous savons déjà que nous devrons affronter une augmentation de 18 % de frais de papier, sans compter toutes les autres.

Nous ne doutons pas que vous nous aiderez à surmonter ces difficultés et que vous répondrez en masse en réglant le plus tôt possible votre abonnement 1981.

ATTENTION

Changement d'adresse :

Notre fichier étant classé par code postal, prière de nous indiquer votre ancienne et nouvelle adresse. Seuls les abonnés payants doivent nous adresser leur changement d'adresse, les autres compatriotes doivent le signaler directement à leur consulat respectif.

Abonnement :

Il est indispensable de nous préciser sur votre C.B. ou C.C.P. si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un réabonnement.

Un chaleureux merci à nos généreux donateurs.

**Merci
L'Administration**